Envoyé en préfecture le 17/10/2024
Reçu en préfecture le 17/10/2024
Publié le 17/10/2024
ID : 059-200041960-20241017-BC_2024_035-DE

Département du Nord

Arrondissement de LILLE

DELIBERATION BC_2024_035

OBJET :

COMMISSION 6 - CULTURE - TOURISME - SPORTS

CULTURE

Octroi de subventions exceptionnelles 2024

Présents au vote de la délibération :

Titulaires et suppléants présents : 26

Procurations : 9

Nombre de votants : 35

Communauté de communes PÉVÈLE CAREMBAULT

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt quatre, le quatorze octobre à 18 heures 30, le Bureau Communautaire de la communauté de communes Pévèle Carembault s'est réuni à Pont-à-Marcq sous la présidence de M. Luc FOUTRY, Président pour la tenue de la session ordinaire, suite à la convocation faite le 8 octobre 2024, conformément à la loi.

Présents :
Luc FOUTRY, Marie CIETERS, Michel DUPONT, Joëlle DUPRIEZ, Bruno RUSINEK, Benjamin DUMORTIER, Sylvain CLEMENT, Bernadette SION, Jean-Louis DAUCHY, Didier DALLOY, Guy SCHRYVE, Philippe DELCOURT, Franck SARRE, Frédéric PRADALIER, Olivier VERCRUYSSE, Patrick LEMAIRE, Pascal FROMONT, Anne WAUQUIER, Marcel PROCUREUR, Thierry DEPOORTERE, Christian DEVAUX, Ludovic ROHART, José DUHAMEL, Luc MONNET, Alain DUCHESNE, Alain BOS

Ont donné pouvoir :
Bernard CHOCRAUX, procuration à Luc FOUTRY
Arnaud HOTTIN, procuration à Michel DUPONT
Nadège BOURGHELLE-KOS, procuration à Bruno RUSINEK
José ROUCOU, procuration à Sylvain CLEMENT
Thierry BRIDAULT, procuration à Olivier VERCRUYSSE
Cathy POIDEVIN, procuration à Marie CIETERS
Régis BUE, procuration à Bernadette SION
Paul DHALLEWYN, procuration à Luc MONNET
Jean-Luc LEFEBVRE, procuration à Ludovic ROHART

Absents excusés :
Vinciane FABER, François-Hubert DESCAMPS, Anne-Sabine PLAYS, Pascal DELPLANQUE, Thierry LAZARO

Secrétaire de Séance : Luc FOUTRY

Envoyé en préfecture le 17/10/2024
Reçu en préfecture le 17/10/2024
Publié le 17/10/2024
ID : 059-200041960-20241017-BC_2024_035-DE

BUREAU COMMUNAUTAIRE du 14 octobre 2024

Délibération BC_2024_035

COMMISSION 6 - CULTURE - TOURISME - SPORTS

CULTURE

Octroi de subventions exceptionnelles 2024

Le Bureau Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020_115 en date du 16 juillet 2020 relative aux délégations du Conseil communautaire au Bureau communautaire,

Vu la délibération du Conseil communautaire CC_2021_112 en date du 6 avril 2021 relative à la détermination des subventions aux associations,

Vu la délibération du Conseil communautaire CC_2023_318 en date du 18 décembre 2023 relative à l'évolution de la politique d'octroi de subventions aux associations,

Considérant que le Bureau est compétent pour attribuer des subventions,

Considérant les demandes de subventions déposées par les associations,

Vu l'avis de la Commission 6 - Culture, tourisme et sport lors de sa séance du 17 septembre 2024.

La Communauté de communes Pévèle Carembault mène une politique d'octroi de subventions exceptionnelles, aux associations.

En 2024, les associations reprises ci-dessous ont déposé un dossier de demande de subvention exceptionnelle :

- La Louvilloise de Louvil : pour le projet « Fête médiévale » du 15 septembre 2024 à Louvil. Il s'agit d'une fête organisée à l'occasion des 70 ans de l'association. Elle présente l'artisanat et les pratiques du Moyen-âge. Le budget prévisionnel de l'événement s'élève à 9 150 €.

- **Sport et Loisirs de Bouvignies** : pour la course Trail des Sorcières, du 16 novembre 2024 à Bouvignies. Il s'agit d'une course à pied et d'une marche pour adultes et enfants, une première réédition après une longue période d'arrêt dû au COVID. Le budget prévisionnel de l'événement s'élève à 6 500 €.

- **Le Tiers-lieu des évidences de Bachy** : pour son événement Fête des évidences du 20 juillet 2024 à Bachy. Il s'agit d'une journée festive qui réunit plus de 1 000 participants autour de spectacles et de stands dédiés à l'économie circulaire et l'environnement. Le budget prévisionnel de l'événement s'élève à 6 400 €.

- **Les Bois sans Soif de Bachy** : pour l'organisation des 50 ans de l'association du 31 août et 1er septembre 2024. L'objectif du week-end est de mettre en lumière le patrimoine local et l'histoire de l'association en offrant des spectacles, une exposition photo et des jeux traditionnels. Le budget prévisionnel de l'événement s'élève à 4 575 €.

- **La Patriote club de basket de Templeuve-en-Pévèle** : pour l'organisation de ses 120 ans. Les 6,7 et 8 septembre. L'événement retrace l'histoire du club avec une exposition de photos historiques, une soirée dansante pour les jeunes et des rencontres sportives de haut niveau grand public. 2 000 personnes y sont attendues. Le budget prévisionnel de l'événement s'élève à 23 000 €.

Après étude des dossiers, il est proposé d'octroyer une subvention exceptionnelle à ces associations.

Ouï l'exposé de son Président,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, le Bureau communautaire :

Envoyé en préfecture le 17/10/2024
Reçu en préfecture le 17/10/2024
Publié le 17/10/2024
ID : 059-200041960-20241017-BC_2024_035-DE

DÉCIDE (par 35 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION(S) SUR 35 VOTANTS) :

- ***De voter les subventions ci-dessous, dans le cadre des subventions exceptionnelles :***

  - 1 000 € en faveur de La Louvilloise pour la Fête médiévale ;

  - 1 000 € en faveur de Sport et Loisirs de Bouvignies pour le Trail des Sorcières ;

  - 900 € en faveur du Tiers-lieu des évidences de Bachy pour la Fête des évidences ;

  - 1 000 € en faveur des Bois sans Soif de Bachy pour leur 50 ans ;

  - 3 000 € en faveur de La Patriote de Templeuve en Pévèle pour leurs 120 ans.

Le versement sera effectué après la réalisation du projet, sous réserve de la présentation par l'association des éléments suivants : un dossier de demande complet ainsi qu'un bilan financier et qualitatif.

- ***D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tout document afférent à ce dossier.***

Ont signé au registre des délibérations les membres du Bureau Communautaire repris ci-dessus.
Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Président,

Luc FOUTRY

Signé électroniquement par : Luc FOUTRY
Date de signature : 16/10/2024
Qualité : PRESIDENT

S²LO
Tiers de télétransmission multiprotocoles

HELIOS : comptabilité publique
ACTES : contrôle de légalité

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : CC Pevele-Carembault | CCPC
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	**BC_2024_035**
Objet :	**Octroi de subventions exceptionnelles 2024**
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-10-17 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.5 - Subventions
Identifiant unique :	059-200041960-20241017-BC_2024_035-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 059-200041960-20241017-BC_2024_035-DE-1-1_0.xml	text/xml	866 o
Document principal (Délibération) Nom original : BC_2024_035.pdf Nom métier : 99_DE-059-200041960-20241017-BC_2024_035-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	152 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
En attente d'etre postee	17 octobre 2024 à 09h16min33s	Dépôt dans un état d'attente
Posté	17 octobre 2024 à 09h19min29s	La transaction a été postée par l'agent télétransmetteur Lorena
En attente de transmission	17 octobre 2024 à 09h19min36s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	17 octobre 2024 à 09h19min38s	Transmis au MI
Acquittement reçu	17 octobre 2024 à 09h57min33s	Reçu par le MI le 2024-10-17